

COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2021-2022

Le Président de la COMUE UBFC

Vu le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » à délivrer des diplômes nationaux ;

En accord avec la réglementation des études de l'établissement susvisé,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **MASTER 1** mention **Physique** parcours **Physics Photonics Nanotechnology** pour le **semestre 1** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2021-2022

Président :

Claude LEROY

Membres :

Benoît CLUZEL
Hans Rudolf JAUSLIN
Patrick SENET
Aurélien COILLET

Suppléants :

Alain DEREUX
Vincent BOUDON
Laurent MARKEY
Dominique SUGNY

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Bourgogne.

Fait à BESANCON, le

Dominique GREVEY
Président d'UBFC

